

Recommandation 235 de l'Assemblée de l'UEO sur les politiques nucléaires en Europe (Paris, 19 juin 1973)

Légende: Le 19 juin 1973, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 235 sur les politiques nucléaires en Europe, encourageant le Conseil de l'UEO à promouvoir une politique européenne d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à étudier, avec les États-Unis, les possibilités d'adoption de politiques nucléaires atlantiques communes.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°235 sur les politiques nucléaires en Europe (Paris, deuxième séance, 19 juin 1973)" dans Actes officiels: Dix-neuvième session ordinaire, Première Partie, Vol. II: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Juin 1973, p. 26.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_235_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_les_politiques_nucleaires_en_europe_paris_19_juin_1973-fr-30341811-3889-4af6-9b43-3bea58f2b529.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

RECOMMANDATION n° 235
sur les politiques nucléaires en Europe

L'Assemblée,

Consciente du danger que pourrait représenter, pour les pays d'Europe occidentale, une dépendance trop étroite à l'égard de sources d'approvisionnement extérieures dans le domaine énergétique ;

Considérant que la phase de recherche et de développement, qui a été dominée par les autorités de l'énergie atomique nationales, arrive à son terme et qu'est maintenant ouverte la période industrielle au cours de laquelle l'industrie va devoir jouer le rôle principal ;

Considérant la nécessité de favoriser un climat industriel permettant à l'industrie nucléaire de se développer en Europe occidentale afin de réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des sources extérieures d'énergie et de rendre ses centrales nucléaires compétitives sur le marché mondial ;

Considérant les études-pilotes effectuées par le Comité de l'O.T.A.N. sur les défis de la société moderne et leur incidence dans le domaine industriel,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De promouvoir une politique européenne d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire :
 - (a) au sein de la Communauté des Neuf ;
 - (b) dans un cadre plus large, notamment en liaison avec l'O.C.D.E. ;
2. De prier instamment la Communauté à neuf d'associer d'autres pays d'Europe occidentale aux travaux du Comité permanent pour la coordination de l'enrichissement de l'uranium ;
3. De rechercher avec le gouvernement américain les possibilités d'adopter des politiques nucléaires atlantiques communes, en suivant une méthode analogue à celle du Comité de l'O.T.A.N. sur les défis de la société moderne.